



RENDEMENT ACTION EDF

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le produit émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 1^{er} septembre 2015), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et du Garant.

RENDEMENT ACTION EDF est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Période de commercialisation** : du 2 octobre 2015 au 18 décembre 2015. La commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation. Le prix de souscription commencera à 99,89% le 2 octobre 2015 et progressera au taux de 0,01% par semaine pendant la période de commercialisation pour atteindre 100% le 18 décembre 2015.
- **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- **Éligibilité** : **contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres**. La présente brochure décrit les caractéristiques de **RENDEMENT ACTION EDF** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

RENDEMENT ACTION EDF

EN QUELQUES MOTS

RENDEMENT ACTION EDF est un produit de placement d'une durée maximale de 10 ans, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, ayant les caractéristiques suivantes :

- La valeur du support s'apprécie selon l'évolution du cours de l'action EDF.
- Un remboursement automatique anticipé majoré d'un gain de 10 % par année écoulée⁽¹⁾, si à une Date d'Observation Annuelle, le cours de l'action EDF est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- Un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain de 25 % à l'échéance, tant que le cours de l'action EDF est supérieur ou égal à 50 % de son Niveau Initial mais inférieur à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- Un risque de perte en capital à l'échéance si le cours de l'action EDF est strictement inférieur à 50 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale. Par exemple, si le cours de l'action a baissé de 55 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative du cours de l'action EDF depuis l'origine, soit un remboursement final à 45 %⁽²⁾.

⁽¹⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) maximum de 9,53 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽²⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) de -7,64 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du support **RENDEMENT ACTION EDF**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables. Le produit est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 18 décembre 2015 jusqu'à la Date d'Echéance (le 2 janvier 2026) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 18 décembre 2015 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance **RENDEMENT ACTION EDF** peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support **RENDEMENT ACTION EDF** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- De la 1^{ère} à la 9^{ème} année, si à une Date d'Observation Annuelle, le cours de l'action EDF est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial.
- De la 1^{ère} à la 9^{ème} année, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial et il bénéficie d'un **gain de 10 % par année écoulée**⁽¹⁾.
- À l'échéance des 10 ans, si **RENDEMENT ACTION EDF** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le cours de l'action EDF est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial et bénéficie d'un **gain final de 100 %⁽²⁾, soit 10 % par année écoulée**.
- À l'échéance des 10 ans, si **RENDEMENT ACTION EDF** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son capital initial** et bénéficie d'un **gain final de 25 %**, si le cours de l'action EDF est inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 50 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.

INCONVÉNIENTS

- **RENDEMENT ACTION EDF présente un risque de perte partielle ou totale du capital** en cours de vie (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale, le cours de l'action EDF est inférieur à 50 % de son Niveau Initial). Le rendement de **RENDEMENT ACTION EDF** à l'échéance est très sensible à une faible variation du cours de l'action EDF autour du seuil de 50 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 an à 10 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 10 % par année écoulée**⁽¹⁾. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du cours de l'action EDF (effet de plafonnement du gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et du Garant.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action EDF.**

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'action EDF. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du cours de l'action EDF.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

⁽¹⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) maximum de 9,53 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽²⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) maximum de 7,14 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ DÈS LA 1^{ÈRE} ANNÉE

Si à une Date d'Observation Annuelle, le cours de l'action EDF est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

- ↳ **Le Capital Initial,**
- ↳ **augmenté d'un gain de 10 % par année écoulée.**
(Soit un TRA⁽¹⁾ maximum de 9,53 %⁽²⁾)

REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 18 décembre 2025, on observe le cours de l'action EDF par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE

Si le cours de l'action EDF est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 2 janvier 2026 :

- ↳ **Le Capital Initial,**
- ↳ **augmenté d'un gain final de 100 %, soit 10 % par année écoulée.**
(Soit un TRA⁽¹⁾ de 7,14 %)

CAS MÉDIAN

Si le cours de l'action EDF est supérieur ou égal à 50 % de son Niveau Initial mais inférieur à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 2 janvier 2026 :

- ↳ **Le Capital Initial,**
- ↳ **augmenté d'un gain final de 25 %, soit 2,50 % par année écoulée.**
(Soit un TRA⁽¹⁾ de 2,25 %)

CAS DÉFAVORABLE

Si le cours de l'action EDF est strictement inférieur à 50 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 2 janvier 2026 :

- ↳ **Le Capital Initial diminué de la performance finale de l'action EDF.**
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du cours de l'action EDF. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

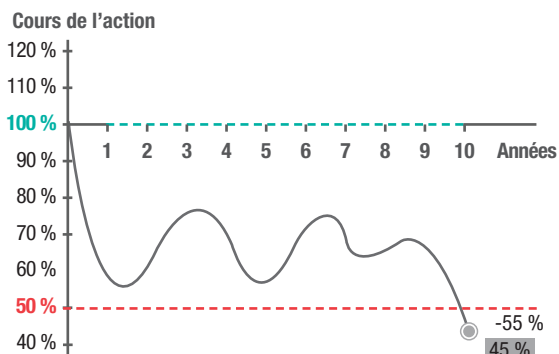
⁽²⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 10 % à la 1^{ère} Date de Remboursement Automatique Anticipé (1^{ère} année).

Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (à chaque Date d'Observation Annuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Annuelle, le cours de l'action est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **RENDEMENT ACTION EDF** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DU COURS DE L'ACTION LA 10^{ÈME} ANNÉE (SUPÉRIEURE À 50 %)

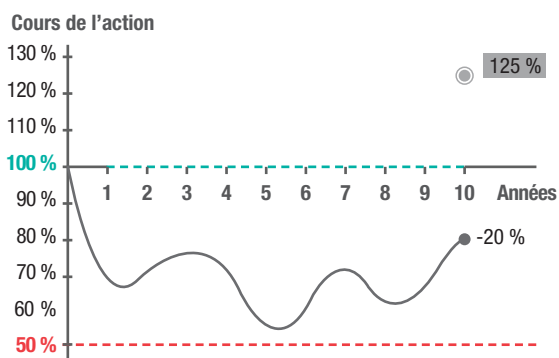


À chaque Date d'Observation Annuelle, le cours de l'action est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années écoulées.

À la Date d'Observation Finale, le cours de l'action est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale du cours de l'action, soit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle du cours de l'action, soit une perte de 55 %.

Remboursement final : 45 %
TRA⁽¹⁾ : -7,64 %

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DU COURS DE L'ACTION LA 10^{ÈME} ANNÉE (INFÉRIEURE À 50 %)

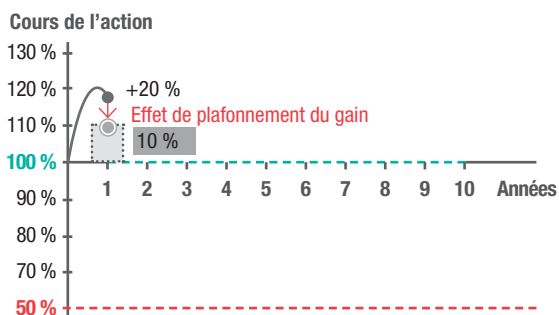


À chaque Date d'Observation Annuelle, de l'année 1 à l'année 9, le cours de l'action est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années écoulées.

À la Date d'Observation Finale, en année 10, le cours de l'action est égal à 80 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 20 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial augmenté d'un gain de 25 % au titre des années écoulées. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du cours de l'action à l'échéance.

Remboursement final : 125 %
TRA⁽¹⁾ : 2,25 %

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DU COURS DE L'ACTION (PLAFONNEMENT DU GAIN)



À la 1^{ère} Date d'Observation Annuelle, le cours de l'action est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 10 % au titre de l'année écoulée. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle du cours de l'action (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 110 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'action.

Remboursement final : 110 %
TRA⁽¹⁾ : 9,53 %

- Performance de l'action EDF
- Niveau de remboursement du support
- Niveau de remboursement du support
- Gain
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement

Information importante : la valorisation de **RENDEMENT ACTION EDF** en cours de vie peut évoluer indépendamment du cours de l'action EDF et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelle, si le cours de l'action EDF est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 50 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'action EDF, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Leader français dans le secteur de l'électricité, EDF est spécialisé dans la production, la commercialisation et la distribution d'électricité. L'innovation, le sens du client, l'efficacité et l'engagement sociétal sont autant de facteurs clés du succès durable du Groupe. En 2013, EDF compte plus de 158 000 collaborateurs répartis dans le monde entier.

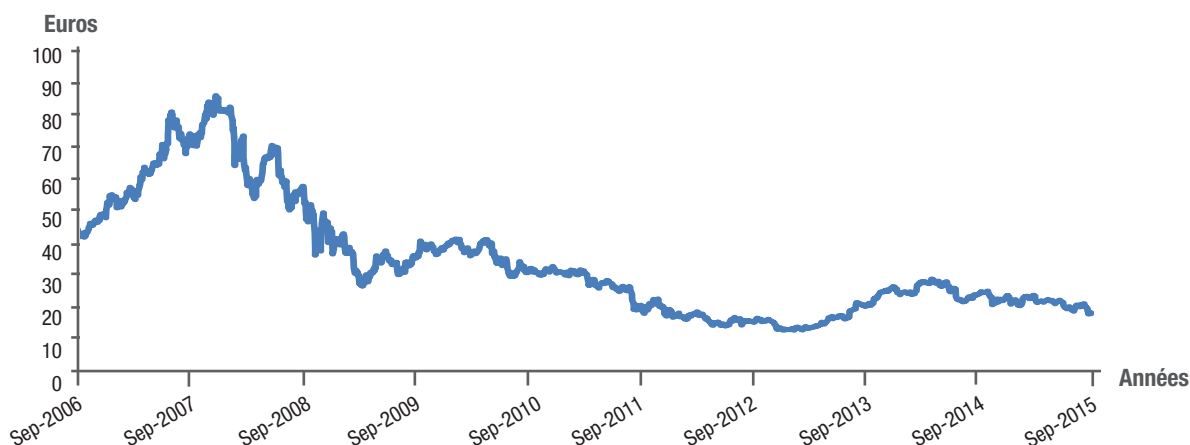
CRÉATION	SECTEUR	NOTATION FITCH ⁽¹⁾	NOTATION S&P ⁽¹⁾	NOTATION MOODY'S ⁽¹⁾	CHIFFRE D'AFFAIRE	EBITDA	DETTE FINANCIÈRE NETTE	CAPITAUX PROPRES
1946	Electricité	A+ négatif	A+ négatif	A1 négatif	72 874M€	17 279M€	52 569M€	35 191M€

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION EDF

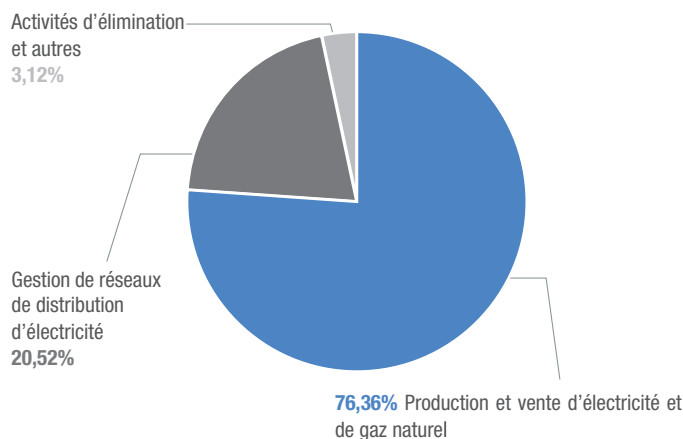
Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action EDF.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

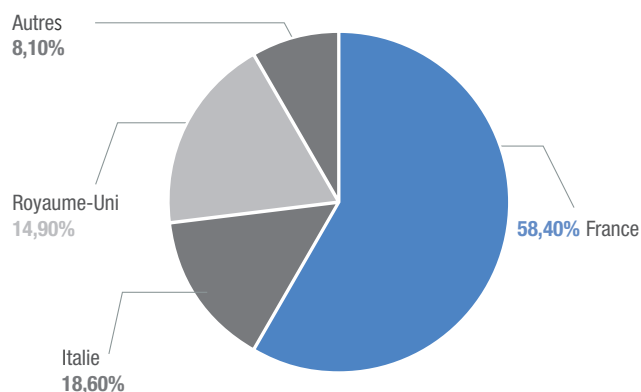
6 / 8



RÉPARTITION SECTORIELLE DU CHIFFRE D'AFFAIRE 2014



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRE 2014



Sources : Rapport annuel 2014 et Bloomberg au 1^{er} septembre 2015

⁽¹⁾ Bloomberg, S&P, Moody's et Fitch Credit Ratings au 1^{er} septembre 2015.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Nature juridique	Obligation de droit français
Émetteur	Natixis Structured Issuance (les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA)
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2 / Fitch : A / S&P : A au 1 ^{er} septembre 2015)
Période de souscription	Du 2 octobre 2015 (9h00) au 18 décembre 2015 (17h00).
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0012938835
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans maximum
Sous-jacent	Action ELECTRICITE DE FRANCE Code Bloomberg : EDF FP; Code ISIN : FR0010242511 L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action EDF.
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Prix de souscription	Le prix de souscription commencera à 99,89% le 2 octobre 2015 et progressera au taux de 0,01% par semaine pendant la période de commercialisation pour atteindre 100% le 18 décembre 2015.
Date d'Observation Initiale	18 décembre 2015
Date d'Émission et de Règlement	2 octobre 2015
Dates d'Observation Annuelle	19 décembre 2016, 18 décembre 2017, 18 décembre 2018, 18 décembre 2019, 18 décembre 2020, 20 décembre 2021, 19 décembre 2022, 18 décembre 2023, 18 décembre 2024
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	3 janvier 2017, 2 janvier 2018, 2 janvier 2019, 2 janvier 2020, 4 janvier 2021, 4 janvier 2022, 3 janvier 2023, 2 janvier 2024, 2 janvier 2025
Date d'Observation Finale	18 décembre 2025
Date d'Échéance	2 janvier 2026
Niveau Initial	Cours de clôture de l'action le 18 décembre 2015
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Natixis assurera le rachat des Instruments Financiers en offrant une fourchette maximale de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1 % sur demande de tout porteur d'Instruments Financiers par le biais de son intermédiaire financier.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant. La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1,00 % TTC du nominal des titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, compte-titres

